ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VII I F A'HAZERDOUCK

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze décembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents: 25 Absents ayant donné pouvoir: 9

Absents: 1

Μ.

PRESENTS: M. Valentin BELLEVAL, Maire,

M. Philippe GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme Florence BRISBART, Mme Audrey SCHERRIER, M. Gaël DUHAMEL, Mme Céline SAUZEAU, Mme Elise DORMION-ROUSSEZ, M. Michel DUHOO, M. Henri BURGHELLE, Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, DELVA, Conseillers Municipaux Délégués,

M. LECLERCQ, M. SOOTS Mme NUNS, Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

qui a donné pouvoir à Mme BRISBART Mme ANDRE Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. GRIMBER qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL M. Philippe DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. SOOTS M. DEVOS qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE Mme PATOUX qui a donné pouvoir à M. LECLERCQ M. MEIRLAND M. TIBERGHIEN qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN M. COTTE M. PERLEIN qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT:

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Madame Elise DORMION-ROUSSEZ

Reçu en préfecture le 02/01/2024 Publié le ID : 059-215902958-20231220-DEL180CM201223-DE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/180

COMMANDE PUBLIQUE (1.1)

Commission Consultative des Services

Publics Locaux (CCSPL) - Rapport sur
l'état des travaux réalisés au cours

de l'exercice 2023

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article les communes de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une Com Publié le Consultative Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiensemble des services publics de la confiés à un tiensemble des services publics de la confiés à un tiensemble des services publics de la confiés à un tiensemble des services publics de la confiés à un tiensemble des services publics de la confiés à un tiensemble de la confié

service public ou des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juillet 2020 instituant une Commission Consultative des Services Publics Locaux;

Considérant que le Président de la CCSPL doit présenter à son assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par la commission,

Attendu qu'au cours de ce dernier exercice, la CCSPL, réunie le 14 novembre 2023 a examiné le rapport du délégataire, DALKIA, sur le réseau de chaleur d'HAZEBROUCK.

Après examen du rapport,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'acter la présentation des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2023,
 - D'acter la candidature de la Ville d'HAZEBROUCK à la labellisation du réseau de chaleur « éco label »,
 - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE RAPPORT EST ACTE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus (suivent les signatures) POUR COPIE CONFORME

e-Président du Conseil artemental du Nord,

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Elise DORMION-ROUSSEZ